

**ADMINISTRATION
COMMUNALE DE SAINT-
GILLES**
**Monsieur Th. Van Campenhout
Echevin**
Place Van Meenen, 39

B - 1060 BRUXELLES

V/Réf : PU2016-140 - 4276 (François Vandermeulen)
N/Réf. : JMB/SGL-2.390/s.601
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur l'Echevin,

Objet : SAINT-GILLES. Avenue Ducpétiaux, 68.
Rénovation et Modification de la façade.
Avis de la CRMS

En réponse à votre lettre du 6 mars 2017 sous référence, reçue le 7 mars, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 15 mars 2017. La CRMS émet les remarques et recommandations suivantes.

Objet de la demande

La demande concerne la rénovation d'un immeuble de bureaux R+5 situé dans la zone de protection de la maison Art-nouveau sise avenue Ducpétiaux 47. Même si le bien n'est pas repris à l'Inventaire du patrimoine immobilier de Saint-Gilles, la CRMS estime qu'il s'agit d'une façade caractéristique de l'architecture rationaliste des années 1960 qui exprime répétition et standardisation dans une matérialité de qualité (châssis en bois, béton brut apparent, panneaux de remplissage de type 'Glasal', rez-de-chaussée en briques peintes de noir). Ajoutons que la façade et les éléments qui la composent semblent en bon état d'entretien.

Les travaux concernent plus particulièrement la modification de la façade à rue :

- remplacement des châssis en bois simple vitrage par des châssis en aluminium laqué double vitrage ;
- isolation de la façade (isolant 12 cm + tôle aluminium laqué sur tous les pleins) ;
- ajout d'un bardage horizontal ajouré en aluminium laqué devant les allèges de chaque étage ;
- ajout d'un bardage débordant en avant au sommet de la façade.

Les couleurs et détails techniques ne sont pas précisés dans la demande.

Avis de la CRMS

L'intervention n'a pas de conséquences directes sur le bien classé. La CRMS regrette toutefois la modification d'apparence de ce témoignage architectural caractéristique des années 1960 et en relativement bon état. En effet, l'intervention cacherait la structure apparente d'origine sous des tôles en aluminium laqué et modifierait le rythme de la façade (jeu des verticales et des

horizontales) à partir de l'espace public. L'ajout des bardages, inclus le bardage-corniche, ne semblent, en outre, pas s'imposer.

Il est également à regretter que les couleurs projetées ne soient pas précisées. En effet, la CRMS estime que les aspects chromatiques participent pleinement à l'intégration d'une façade dans un front bâti.

La CRMS demande dès lors de revoir le projet en insistant sur l'intégrité de l'immeuble dont l'architecture est typique des années '60.

Veillez agréer, Monsieur l'Echevin, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

C.c. : B.D.U. – D.M.S. : Mme M. Kreutz ; B.D.U. – D.U. : Mme S. Buellinckx.